

FLASH SANITAIRE

Communiqué de POLLENIZ

ÉDITO 



TRANSITION JOURNALISTIQUE

Une fois n'est pas coutume.

Ma photo prend la place des habituelles images de végétaux ou d'animaux qui parfois nous causent des désagréments et nous obligent à la vigilance afin de nous protéger.

En effet, c'est la dernière fois que vous me lirez à travers ce numéro du Flash sanitaire.

Je quitte Polleniz pour conduire des projets plus personnels. Je tiens à vous dire, simplement, que j'ai éprouvé beaucoup de joie à rédiger cette lettre mensuelle. J'espère qu'il en a été de même pour vous à sa lecture et qu'elle vous a apporté les informations nécessaires à la bonne gestion des problématiques de santé humaine rencontrées dans le quotidien de votre vie.

Le Flash sanitaire ne s'arrêtera pas avec mon départ. L'équipe technique de Polleniz prendra progressivement le relais. Et, toujours à l'écoute de l'ARS Pays de la Loire, elle saura donner à cette Newsletter l'évolution indispensable à tout outil de communication devant prendre en compte les changements en cours ou à venir. C'est à ce titre que vous avez tous reçu fin mai un questionnaire destiné à connaître votre avis sur le Flash sanitaire et recevoir vos suggestions pour son amélioration.

Pour toutes ces raisons, et afin de bien préparer le Flash sanitaire 2.0 pour 2022, vous ne serez pas surpris de la diminution du nombre de numéros sur le second semestre 2021.

Pour terminer cet éditorial
Et garder intact le goût des mots
Evoquons dans ces pages des maux
D'une réputation très spéciale
L'ambrosie, reine des végétaux
Et des allergies pour nos marmots
La Berce du Caucase, asociale
Brûlant par ses larmes notre peau
Et bien d'autres encore qu'il faut
Gérer sans peur ni cérémonial

SOMMAIRE 

- Propos de saison :
 - Ambrosie : prévenir pour réduire les risques d'allergie
 - Berce : prendre la mesure du risque de brûlures
- Actualité pollinique
- Actualité réglementaire : révision européenne de la liste des espèces exotiques envahissantes



POLLENIZ

9, avenue du Bois l'Abbé—CS 30045
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Mail : polleniz@polleniz.fr
www.polleniz.fr

POLLENIZ est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
(Arrêté ministériel du 19 décembre 2019)

N°84 — juillet 2021

Ambroisie : prévenir pour réduire les risques d'allergie

Carte d'identité

- Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)
- Famille des *Asteraceae*
- Taille adulte : de 30 cm à 2 m de hauteur, montrant une grande plasticité selon les contextes
- Plante invasive pionnière, se développant de préférence en terrain nu
- Floraison et production de pollen à partir de mi-juillet
- Production de graines à partir de mi-août
- Impact agricole : espèce adventice entrant en compétition avec les cultures de printemps
- Enjeu de santé humaine : les pollens sont très allergisants (de mi-août à septembre), entraînant des pathologies respiratoires (rhinites, trachéites), des conjonctivites, parfois de l'urticaire, voire de l'asthme.



L'Ambroisie à feuilles d'armoise en pleine croissance, dans une parcelle de tournesol, fin juin, à Parcé/Sarthe (72). © Polleniz

Ne jamais attendre pour agir

Depuis la découverte du premier foyer officiel d'ambroisie à feuilles d'armoise en 2008, 33 sites ont été recensés sur la région Pays de la Loire. Leur superficie s'échelonne de quelques pieds à près de 200 hectares pour le plus important. Beaucoup ont été éradiqués, les plus étendus sont suivis et font ou feront l'objet de plans de lutte.

RÉGLEMENTATION

Le [décret n° 2017-645 du 26 avril 2017](#) relatif à la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise, l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisses précise les mesures qui doivent être mises en œuvre pour la destruction des ambrosies. Et des [arrêtés préfectoraux](#) (Loire-Atlantique, Sarthe, Mayenne) prescrivent une lutte obligatoire contre l'espèce (et la Berce du Caucase) depuis 2020.

QUAND AGIR ?

Intervenir systématiquement avant la floraison des plantes afin d'éviter la production de pollen.

PAR QUELS MOYENS RÉAGIR ?

☞ Pour les petits foyers, la meilleure méthode reste l'arrachage de la plante entière (racines comprises). Le port de gants de jardinage est nécessaire.

☞ Dans les autres situations, que vous soyez en productions agricoles ou en zones non agricoles, en cas de fortes infestations, diverses solutions sont envisageables, variables en fonction des situations. Nous contacter pour rechercher la meilleure solution de gestion ou la mise en œuvre d'un plan de lutte à long terme (foyers agricoles).

CONDUITE À TENIR FACE À UNE NOUVELLE OBSERVATION

- Déclarez votre observation sur le site <https://signalement-ambrosie.fr> ou l'application mobile Signalement Ambrosie pour y déclarer le pied ou le foyer observé. L'un comme l'autre sont très intuitifs et guident le déclarant dans la saisie des informations nécessaires à l'analyse de son signalement.
- En cas de difficulté, prenez une photo, localisez le foyer sur une carte où fournissez-nous les coordonnées GPS, puis envoyez-nous le tout pour confirmation de l'espèce (à l'antenne départementale Polleniz la plus proche).

Berce : prendre la mesure du risque de brûlures



Berce du Caucase au mois de juillet (Mayenne) : ne pas attendre la floraison pour intervenir afin d'empêcher la dispersion. © Polleniz

Carte d'identité

- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Famille des *Apiaceae* (anciennement Umbellifères)
- Taille adulte : de 3 à 5 mètres de hauteur
- Plante classée espèce exotique envahissante par l'Union Européenne depuis 2017
- Floraison : une seule fois dans sa vie, quand elle atteint 4 à 5 ans, de juin à août
- Production de graines à partir de juillet
- Impact sur la biodiversité une fois installée (bords de route, berges de rivière, lisières forestières et prairies gérées de manière extensive) car cette plante géante prend le pas sur la flore indigène
- Enjeu de santé humaine : la plante contient des substances toxiques qui, activées par la lumière solaire, rendent la peau très sensible à l'action du soleil. Après un contact avec le suc de la plante, sous l'effet de l'exposition prolongée au soleil, la peau subit des lésions ayant l'aspect de brûlures pouvant aller au 3^e degré.

Intervenir dans les meilleures conditions

Un peu moins d'une dizaine de sites de Berce du Caucase sont connus de nos services. Ils sont surtout situés en Mayenne, un pépiniériste ayant vendu l'espèce comme plante ornementale pendant quelques années. Ce qui n'est plus le cas. Les foyers sont de petite taille, le plus important ne dépassant pas quelques centaines de m². La plupart sont éradiqués, les derniers étant sous surveillance après un arrachage en 2020.

RÉGLEMENTATION

Le [Décret n° 2017-595 du 21 avril 2017](#) relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales précise, entre autres, les dispositions nouvelles en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes au titre de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Des [arrêtés préfectoraux](#) (Loire-Atlantique, Sarthe, Mayenne) prescrivent une lutte obligatoire contre la Berce du Caucase (et les ambrosies) depuis 2020.

QUAND AGIR ?

Intervenir le plus tôt possible, dès l'apparition de la plante.

PAR QUELS MOYENS RÉAGIR ?

- ☞ Ne pas planter l'espèce, même si quelqu'un vous propose un plant.
- ☞ Dans le cas de petits foyers, pratiquer l'arrachage manuel, en se protégeant par un équipement de protection individuelle complet. Il ne doit y avoir aucun contact entre votre corps (peau, muqueuses, yeux) et la sève.
- ☞ Dans les autres situations, un arrachage mécanique est envisageable. Contacter votre antenne départementale Polleniz afin d'étudier la meilleure façon de procéder.

CONDUITE À TENIR FACE À UNE NOUVELLE OBSERVATION

Ne laissez pas cette plante s'installer près de chez vous ! Déclarez chaque observation, pour cela :

- 1- Je prends une photo.
- 2- Je la localise précisément sur une carte où je fournis les coordonnées GPS.

Actualité pollinique

Depuis mai dernier, nous sommes en pleine période de floraison des graminées. Elles sont nombreuses et nous ne pouvons pas toutes les évoquer. Le tableau suivant, à la date du 29 juin 2021, fait le point sur les floraisons de différentes espèces végétales à pollen allergisant :

Villes avec Pollinariums / Espèces végétales	Angers	Cholet	Laval	La Roche / Yon	Nantes	Saint-Nazaire
GRAMINÉES						
Dactyle	X	X	X	X	X	
Fétuque						
Fléole	X	X	X	X	X	
Flouve			X	X	X	
Fromental		X	X	X		
Houlque	X	X	X	X		X
Ray-Grass	X	X	X	X	X	X
Vulpin			X	X		
HERBACÉES						
Plantain		X	X	X	X	X
ARBRES						
Châtaignier		X				

Focus sur le Ray-Grass

L'information botanique : le Ray-Grass constitue la base de nombreuses prairies à fourrage et prairies de pâture, il est également présent sur les bords des routes et des chemins. Il en existe plusieurs variétés. La floraison commence en mai-juin pour s'étaler jusqu'au mois de septembre. Quand un début d'émission de pollen est observé en fin d'été ou à l'automne, cela correspond à un regain de floraison.

L'information médicale : la fin de l'émission de pollen de graminées en été ne signifie pas pour autant la fin des symptômes cliniques. Il peut exister chez certains patients la persistance d'une inflammation des muqueuses plusieurs semaines après l'arrêt des émissions de pollen. De même, des pollens d'herbacées, comme l'Armoise et les ambrosies, peuvent également entraîner une gêne pollinique.

① Une étude réalisée à Nantes en 2013 a montré que des pics de crise d'asthme pouvaient survenir à la suite d'un orage en période d'émission de pollen (notamment de Ray-Grass). Dans cette situation, il est préconisé de rester à l'intérieur des maisons avec les fenêtres fermées. Pour plus d'informations sur cette étude : cliquez [ICI](#).

Pour s'abonner gratuitement aux bulletins d'alerte pollinique, cliquez [ICI](#).

Sources d'information du dossier

- Réseau Polleniz
- <http://www.airpl.org/Pollens>
- <https://www.alertepollens.org/>
- Fortin N, Guérin P, Delmas MC, Hubert B. Pic de crises d'asthme survenu à la suite d'un orage en période d'émission de pollen, Nantes, juin 2013. Bull. Epi-démiol Hebd. 2018;(18):360-3. <http://invs.santepubliquefrance.fr/>



Actualité réglementaire



Révision de la liste européenne des espèces exotiques envahissantes

La Commission Européenne doit procéder à la révision complète de la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) préoccupantes pour l'Union au moins tous les 6 ans. La première période, ayant débuté après l'entrée en vigueur de la liste initiale des EEE, expire en août 2022.

Cette révision se fera sur la base d'informations publiées récemment (sur les 6 dernières années), que ce soit des articles scientifiques, de la littérature grise, des rapports de projets, etc. Ce matériel peut être en toute langue officielle de l'Union (pas seulement l'anglais).

Si vous travaillez sur une espèce de la [liste européenne des EEE](#), vous pouvez contribuer à la remontée d'informations afin que les experts puissent se prononcer sur chaque espèce inscrite sur la liste initiale. Voir les critères d'inscription dans le [règlement \(UE\) n°1143/2014](#), en particulier l'article 4, paragraphes 3 et 6.

✉ Veuillez envoyer votre contribution par courrier électronique à env-ias@ec.europa.eu

- au plus tard le **30 juin 2021** pour les plantes aquatiques et les espèces vertébrées ;

- au plus tard le **30 septembre 2021** pour les plantes terrestres et les espèces invertébrées.

Vos correspondants

POLLENIZ Siège social : 02 41 36 76 21

Contact : Rodolphe Proucelle
polleniz@polleniz.fr

POLLENIZ 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
polleniz44@polleniz.fr

POLLENIZ 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Fabien Angot
polleniz53@polleniz.fr

POLLENIZ 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabien Angot
polleniz72@polleniz.fr

POLLENIZ 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Vanessa Pénisson
polleniz85@polleniz.fr

Action réalisée dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement Pays de la Loire, avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé (ARS).

Rédacteur en chef : Gérald Guédon
Relecteurs : Lysbie Cocheril,
Francine Gastinel, Magali Hamono,
Rodolphe Proucelle

